

Annexe 2 : PAS A PAS enseignant

Observation du langage et du comportement à 3 ans (OLC3)

2024/2025

1- INFORMATION DES PARENTS

- Information des parents en début d'année (courrier IEN et information à la réunion de rentrée) et signature de la demande d'autorisation de transmission des documents à la PMI. Annexes 7 et 8

Septembre

2- OBSERVATIONS DE L'ENFANT : RENSEIGNEMENT DE LA GRILLE D'OBSERVATION DE TOUS LES ELEVES

- L'enseignant de la classe renseigne la grille d'observation (Annexe 4 version papier ou Annexe 5 – version numérique) en s'appuyant sur le guide enseignant (Annexe 1) fourni et le document « Foire aux questions » (Annexe 3).
- De **novembre à janvier** pour les enfants nés au cours du premier semestre.
- De **février à mai** pour les enfants nés au cours du second semestre.
- Il ne s'agit pas d'une évaluation mais d'une observation menée sur une période définie en fonction de l'âge de l'enfant.**

Nov à Janv

Et Fév à Mai

NB : Les documents sont à conserver, afin qu'ils soient accessibles aux enseignant-es de MS et de l'école.

3 - RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE D'EXPLOITATION EN NUMERIQUE (Annexe 6, si enfant repéré)

POUR L'ENFANT NON REPÉRÉ

- Information des résultats aux parents
- Conservation du questionnaire dans le carnet de suivi des apprentissages

ENFANT REPÉRÉ

- Si **une réponse** est cochée pour les items de 1 à 4,
- Si **plus de 10 items** de 05 à 32 sont échoués (+ de 10 "non")
- Si **plus de 7 items** de 33 à 50 sont échoués (+ de 7 "non")

Nov à Janv

Et Fév à M

4 - ACTIONS DE L'ENSEIGNANT

Auprès des parents, partenaires et circonscription

- L'enseignant-e **RENCONTRE ET informe les parents** des résultats (élève repéré ou non).
- L'enseignant-e envoie au référent de PMI, au psychologue de secteur et au conseiller pédagogique le **questionnaire** (Annexe 5) **et la fiche d'exploitation** des enfants repérés (en PDF numérique – Annexe 6)

Auprès de l'élève toute l'année

L'ENSEIGNANT MET EN PLACE DES ÉLÉMENTS DE REMEDIATION, DE DIFFÉRENCIATION, ADAPTE SES GESTES PROFESSIONNELS AUX BESOINS SPECIFIQUES DE L'ENFANT DANS LE CADRE DE SA CLASSE.

5- ACTIONS DES COMMISSIONS PARTENARIALES DE CIRCONSCRIPTION

Chaque année, dans chaque circonscription, se tiendront **deux commissions (Janvier-Juin)** qui étudieront le cas des enfants jugés prioritaires pour acter ou envisager les adaptations pédagogiques et / ou rééducatives.
La commission est composée de **représentants de la circonscription, membres du RASED** (Psychologue, Maître spécialisé), **de l'enseignante ressource « troubles spécifiques du langage et des apprentissages »** (TSLA), **médecin et/ ou de l'infirmière de PMI**, d'une **directrice ou d'un directeur d'école maternelle**.
Si besoin, un représentant du CAMSP, du CRAN, du CMP, CCAS ou de tout autre partenaire pouvant apporter un éclairage ou une aide, peut être invité.
La commission peut se tenir **collégalement** pour un croisement des regards ou par **secteur de psychologue scolaire (antenne)**.

5- ACTIONS DE L'ENSEIGNANT Auprès de l'élève toute l'année

L'enseignant poursuit la remédiation, la différenciation et adapte ses gestes professionnels aux besoins spécifiques de l'enfant.
La situation des élèves est abordée en conseil de maîtres de cycles.

Janvier

Juin

6 - RÉCEPTION DE L'AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue de la commission, le conseiller pédagogique transmettra à l'école les conclusions émises par la commission et réalise la synthèse des élèves repérés (langage et comportement) de sa circonscription pour la transmettre à la mission pré-élémentaire départementale (dsden27-ien-pre-elementaire@ac-normandie.fr).

L'enseignant communique aux parents les conseils donnés par la commission en remettant si besoin des documents.

Il poursuit la remédiation et met en place en classe les conseils donnés.

Février

Juin

7 - SUIVI DES ELEVES EN MS, GS et en liaison GS-CP

Lors des conseils de maîtres de cycles, sous le pilotage du directeur, informer les collègues de MS, GS de l'avis de la commission et de ce qui a été mis en place.

Croiser les regards avec le RASED.

Poursuivre le suivi renforcé si besoin tout au long de l'année de MS et en GS, effectuer la liaison du parcours de l'élève avec les collègues de CP.